

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE

Réunion du 07 septembre 2016
Convocation du 01 septembre 2016
Affichage le 01 septembre 2016

Membres en exercice : 26

Membres présents : 22

Ayant participé à la délibération : 26

Le sept septembre deux mil seize à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.

Présents : *Mr Guy GEYELIN, Mme Dany LEDOUX, Mr Pascal OUIN, Mrs Joël LEHODEY, Mmes Thaïs MAURY, Dorothée LECLUZE, Mr Daniel LELIEVRE, Mme Annabelle COQUIERE, Mr Dominique MAIRESSE, Mrs Patrick LEBOUTEILLER, Sébastien PERIER, Mrs Lionel MINGUET, Frédéric MONSALLIER, Mmes Isabelle LELOUP, Mme Josette BADIN, Mr Laurent DESLANDES, Mme Sylvie CROCI, Mr Sébastien BELHAIRE, Mmes Adeline RENIMEL, Christelle GAUCHER, Michelle GUIBLE, Mr Jacques LACOLLEY.*

Absents excusés : *Cécile CAPT qui donne procuration à Dorothée LECLUZE.*

Alain HUBERT qui donne procuration à Dany LEDOUX.

Joël CRAHE qui donne procuration à Guy GEYELIN.

Pierre GUICHEMERRE qui donne procuration à Frédéric MONSALLIER.

Secrétaire de séance : *Sébastien BELHAIRE.*

Le compte-rendu de la session du 01 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

07-09-2016/01 AMENAGEMENT DES TROTTOIRS LE LONG DE LA RD 971. ENTREE AGGLOMERATION

Deux devis sont présentés concernant l'aménagement des trottoirs sur la RD 971 :

- Lehodey TP d'un montant de 23 320.80 € TTC.
- Eurovia d'un montant de 12 160.80 € TTC.

Le conseil municipal a l'unanimité, retient le devis de l'entreprise Eurovia.

07-09-2016/02 ACHAT DE BARRES D'APPUI POUR PORTES ACCES HANDICAPES

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au devis Lecoufle d'Agneaux concernant l'achat de barres d'appui poignée qui seront installées sur les portes d'accès handicapés (programme A'dapt) d'un montant de 367.20 € HT soit 440.64 € TTC.

07-09-2016/04 EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC « LOTISSEMENT CLOS DES MOULINS ET RUE DE LA ROSERAIE » APS 419108

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public, « lotissement clos des moulins et rue de la roseraie ».

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 22 500 € HT.

Conformément au barème 2016 du SDEM, la participation de la commune de Quettreville sur Sienna s'élève à environ de 15 750 €.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public « lotissement clos des moulins et rue de la roseraie avec un RAL 3005 pour la rue de la roseraie. »
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le : 31/12/2016.
- Acceptent une participation de la commune de 15750 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet.
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

07-09-2016/05 ABATTAGE DE 3 PEUPLIERS

Deux devis sont proposés concernant le démontage et l'abattage de 3 peupliers en bordure de la rivière et qui procure des désagréments sur la voie ferrée :

- Devis SAINTANGE Thierry d'un montant de 2760 € TTC
- Devis LESAULNIER Richard d'un montant de 5421.60 € TTC

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- Retient le devis de l'entreprise SAINTANGE.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

07-09-2016/06 RENOVATION DE LA SONORISATION DE L'EGLISE

Deux devis de Sonelec sonorisation sont présentés à l'assemblée concernant la sonorisation des églises de Quettreville/Sienne et Hyenville :

- Eglise de Quettreville/Sienne : 3550.80 € TTC avec options boucle acoustique pour malentendants d'un montant de 1158 € TTC.
- Eglise de Hyenville : 2 solutions : 1725.60 € TTC ou solution « éco » pour 1267.20 € TTC (réutilisation 2 haut-parleurs démontés de l'église de Quettreville/Sienne).

Madame LEDOUX se demande si l'investissement d'une sonorisation mobile ne serait pas préférable puisque la sonorisation actuelle de l'église est correcte. Une sonorisation mobile aurait l'avantage de servir dans l'église et pour d'autres manifestations.

Monsieur DESLANDES se demande si une sono mobile aurait une capacité suffisante dans l'église de Hyenville.

Le sujet est en réflexion et va être réétudié. La délibération suivante est prise concernant la rénovation de la sonorisation sur l'église de Quetteville/Sienne :

« Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- à la proposition de Sonelec sonorisation de Coutances pour un montant de 4708.80 € TTC.
- Emet des réserves de vérification du bon fonctionnement de la boucle acoustique par une personne malentendante. »

07-09-2016/12 DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET COMMUNAL-

Afin de pouvoir prendre en charge la dépense concernant la rénovation de la sonorisation de l'église de Quetteville sur Sienne, la décision modificative suivante est prise :

Section Investissement :

Dépenses :

- Article 023 : Virement section investissement : + 4 708.80 €
- Article 2188 : Autres immo corporelles : + 4 708.80 €

Recettes :

- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 4 708.80 €
- Article 74121 : Dotation Solidarité rurale : + 4 708.80 €

07-09-2016/07 LOCATION LOGEMENT « 25 RUE DE L'EGLISE »

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- A la location du logement situé « 25, rue de l'église » auprès de Monsieur GERAULT et Madame DEBOEUF à compter du 01 octobre 2016 et ce pendant la durée de construction de leur habitation principale aux conditions suivantes :

Loyer mensuel : 330 €

Frais de chauffage mensuel : 60 Euros payable au trimestre.

07-09-2016/08 PARTICIPATION SCOLAIRE AUX ECOLES PUBLIQUES DE COUTANCES

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable, à défaut de convention établie entre la commune de Hyenville et la Communauté de Communes du Bocage Coutançais :

- Au règlement auprès de la CBC pour les écoles publiques de Coutances des frais de scolarité des enfants domiciliés à Hyenville pour l'année 2014-2015 d'un montant de 1845 Euros.

07-09-2016/09 MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL 2 ADJOINTS TECHNIQUE DE 2EME CLASSE TRAVAILLANT EN MILIEU SCOLAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de la modification du temps de travail à compter du 12 septembre 2016 des Postes d'adjoint technique territoriaux de 2^{ème} classe travaillant en milieu scolaire suivants :
 - 2 Postes d'adjoint technique 2^{ème} classe passent de 27 h 59 mn à 28 h 12 mn.

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROJET DE LA CONSTRUCTION D'UN FOYER LOGEMENTS 3^{ème} AGE.

Monsieur GEYELIN informe le conseil municipal que la signature du compromis de vente du terrain appartenant à Madame Claudine LHULLIER a eu lieu ce jour chez Me DESHAYES, Notaire.

Quelques rencontres ont eu lieu afin de définir un futur projet sur cette parcelle.(maison de retraite, foyer logements 3^{ème} âge...).

L'assemblée semble opter davantage pour la création d'un foyer logements 3^{ème} âge.

Monsieur LEHODEY se demande si ce projet n'est pas trop éloigné du bourg ?

Madame LEDOUX signale qu'il pourrait être mis en place un système de portage de repas.

Un groupe de travail est constitué composé de : Madame MAURY, Monsieur LACOLLEY, Mesdames LEDOUX, CROCI, GUISE, LECLUZE, Messieurs LELIEVRE, DESLANDES, LEHODEY.

Une participation à ce groupe sera demandée aux membres extérieurs du CCAS.

07-09-2016/10 CONVENTION RELATIVE A LA MISSION D'INTERVENTION SUR LES DOSSIERS CNRACL

La commune étant passée en Commune Nouvelle au 01 janvier 2016, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de conclure une convention auprès du Centre de Gestion relative à la mission d'intervention sur les dossiers CNRACL (liquidation de pension, validation de services de non titulaire ...) pour la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

07-09-2016/11. EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET DES JEUNES AGRICULTEURS COMMUNE NOUVELLE DE QUETTREVILLE SUR SIENNE

Après discussion, le Conseil Municipal, selon l'article 1383 du Code Général des Impôts, décide à l'unanimité :

- D'exonérer les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction destinées à l'habitation ainsi que la conversion d'un bâtiment rural en habitation de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.
- D'exonérer la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs sur le territoire de la Commune Nouvelle à compter du 01 janvier 2017.

QUESTIONS DIVERSES.

1. Implantation d'un point de collecte à Hyenville « Le Val ».

Le conseil municipal émet à l'unanimité un accord de principe pour procéder à l'étude de ce projet.

2.

01-07-2016/03 PROJET STATION SERVICE.CAUTIONNEMENT PARTIE CARBURANT

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que Madame Christelle LAISNEY a un projet de reprise de la station-service. Elle a constitué divers dossiers afin de pouvoir bénéficier d'aides. La commission Artisanat-Commerce l'avait également rencontré et la commune souhaite l'épauler dans son projet. Madame LAISNEY sollicite la commune pour se porter caution d'un montant de 30 000 € de fourniture carburant auprès de l'entreprise ELAN pour 5 années. Elle pourrait apporter les services suivants : Pompes 24h/24h, carte grand routier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Emet un avis favorable pour se porter caution de la somme de 30 000 € de fourniture carburant auprès de la caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse-Normandie.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire.
3. Monsieur GEYELIN donne lecture de 2 courriers de remerciements de FC Sienne et don du sang pour le versement de subventions communales.
4. Madame LEDOUX fait part au conseil municipal que des poteaux réseau mimo ont été installés sur Orval afin de compléter le réseau WifiMax actuel jusqu'à l'arrivée de la fibre optique sur la totalité du territoire Manchois. Une réunion publique aura lieu à Hyenville le 17 octobre 2016.
5. Le repas des anciens est fixé au Mardi midi 15 novembre 2016.

6. Monsieur MAIRESSE revient sur la plantation du totem à l'entrée de la zone artisanale des presmenils ainsi que sur la participation des artisans. Monsieur BELHAIRE lui répond que les artisans ont été avertis que ce dernier avait soumis l'idée de les faire participer à l'implantation du totem attendu qu'un affichage publicitaire des entreprises présentes allait y figurer. Monsieur MAIRESSE répond que cette décision a fait l'objet d'un vote majoritaire pour une participation des artisans et que Monsieur BELHAIRE était absent pour le constater. L'affichage sera mis en place par les entreprises. Monsieur LEBOUTEILLER soumet l'idée d'établir une charte concernant le fonctionnement de ce totem.

7. Monsieur MONSALLIER fait savoir que la route Montmartin Hyenville est jonchée de détritues et qu'il serait nécessaire de demander une intervention de la DRD pour un nettoyage. Monsieur le Maire rencontre prochainement le responsable de la DRD, il lui fera part de cette remarque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Guy Geyelin